
SEANCE DU 2 MARS 2005

DÉCISION N° 2005 /09/ THTCM / 2

**PROJET DE LIGNE A TRES HAUTE TENSION
COTENTIN - MAINE.**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la décision de la Commission nationale n°2005/08/THTCM/1 décidant un débat public,

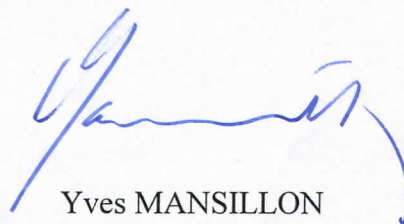
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Jean-Pierre GIBLIN est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin - Maine.

Le Président



Yves MANSILLON